

MAIRIE DE MARLHES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2019

PRESENTS : Anne DROIN, Catherine BONY, Antonin DURIEU, Muriel BRUNON, Daniel EPALLE, Martine DALMAS, Jean-Isidore FORISSIER, Josselin DOURRET, Roger DEFOURS, Catherine MOUNIER

ABSENTS EXCUSES : Henri MEJEAN ayant donné pouvoir à Daniel EPALLE, Vincent SEUX ayant donné pouvoir à Antonin DURIEU, Kenza THIERS ayant donné pouvoir à Anne DROIN, Claudie CHORAIN ayant donné pouvoir à Muriel BRUNON, François EPALLE

SECRETAIRE : Catherine BONY

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

I – CONVENTIONS

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 42

Adhésion au contrat d'assurance collective prévoyance

2 solutions sont proposées :

- la MNT propose pour 2020 un taux de 2,45 % (2,21 % en 2019)
- un contrat de groupe par l'intermédiaire du CDG42 (Centre de Gestion) toujours avec la MNT, avec 30 € de frais fixes (versés une fois en 2020) et un taux de 1,57 €.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la participation de la Commune. En accordant 10 € par agent et par mois (proratisés au temps de travail), la participation de la Commune est similaire (de l'ordre de 58 € par mois pour l'ensemble des agents). Les agents, quant à eux, voient leur participation diminuer et gagnent donc en moyenne 10 € supplémentaire par mois.

Vote à l'unanimité des présents.

CONVENTION AVEC LA CCMP

Adhésion au groupement de commande contrôles des installations d'Assainissement Non Collectives

Le contrat avec Holocène est terminé depuis le 19/06/2019 mais les prix sont maintenus jusqu'à fin 2019.

La CCMP relance un marché public groupé pour une durée de 5 ans pour les prestations de contrôles d'installations d'Assainissement Non collectif :

- diagnostics de fonctionnement et d'entretien ;
- contrôles en cas de vente ;
- contrôles des installations neuves ou à réhabiliter.

La commune de St-Julien-Molin-Molette est coordonnateur.

2 personnes sont désignées à la commission d'appels d'offres : Roger DEFOURS en titulaire, Jean-Isidore FORISSIER en suppléant.

Vote à l'unanimité des présents.

CONVENTION AVEC LA C.C.M.P.

Signature du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022

Le Contrat Enfance Jeunesse, qui a pris fin le 31/12/2018, est un contrat d'objectifs et de cofinancement (MSA et CAF) qui contribue au maintien et au développement d'une offre d'accueil destinés aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il se signe entre la CAF, la MSA et les communes.

Pour Marlhes, ALSH extrascolaire : 436,21 € par an de la CAF, 33,33 € de la MSA.

L'AFR a une subvention d'environ 6 300 € par an pour le Centre de Loisirs.

A terme, les centres de loisirs ne seront plus pris en charge.

SIEL

Renouvellement de l'adhésion compétence optionnelle « éclairage public »

Actuellement, maintenance des installations situées sur les voies publiques, les sites et monuments, les terrains de sport.

Niveau 2 : maintenance simplifiée

Durée : 6 ans puis un an par tacite reconduction

Vote à l'unanimité des présents

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-REGIS-DU-COIN

Renouvellement de la convention relative aux captages de Chaussâtre

Prolongation d'un an, soit jusqu'au 31 Décembre 2020 votée à l'unanimité des présents

CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

Est obligatoire à partir du 1^{er} Juillet 2020, la mise en œuvre d'un service de paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur internet des titres exécutoires émis par la collectivité (par exemple, facture d'eau).

La mise en place est gérée par la Trésorerie en collaboration avec les secrétariats de Mairie.

L'utilisateur pourra payer en ligne sur internet.

Le coût pour la commune est d'abord de :

- carte zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération
- montant inférieur ou égal à 20 € : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération
- carte hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération
- pas de frais supplémentaire pour les prélèvements.

Vote à l'unanimité des présents.

II – FINANCES

BAIL DU LOCAL DU SECOURS CATHOLIQUE

Le projet de bail a été adressé au Secours Catholique.

La présidente du Secours Catholique Loire et son trésorier ont informé que le projet ne passerait pas avec un loyer à 300 € par mois plus les frais de chauffage. Ils admettent que le projet est intéressant et propose un loyer de 250 € avec un bail d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé des travaux pour un montant de 13 600 €. Le local lui est mis à disposition pour 55 mois

Vote pour : 13

Vote contre : 1

Abstention : 0

TAXE D'AMENAGEMENT

Taux et exonérations 2019

- taxe d'aménagement de 2,1 %
- exonération totale de la part communale pour :
 - o les constructions à usage industriel ou artisanal et
 - o les commerces de détail de moins de 400 m2

Simulation de la taxe d'aménagement pour une maison d'habitation et son garage pour 150 m2 :

Taux	Commune	2,1	%	2,5	%
	Département	2,5	%	"	
	Redevance archéologie	0,4	%	"	
	TOTAL	5	%	5,4	%
Base 2019		753	€/m2		
Exonération 50 % sur 100 m2		1 882,50 €		2 033,10 €	
Taxe sur le reliquat		1 882,50 €		2 033,10 €	
	TOTAL	3 765,00 €		4 066,20 €	
	dont part communale	1 581,30 €		1 882,50 €	

L'idée est de passer le taux à 2,5 %.

Sujet au vote lors du Conseil Municipal du mois de novembre 2019.

DECISIONS MODIFICATIVES TOUS BUDGETS

Décision modificative n° 1 au budget Commune

Achat surfaces maison de retraite EPORA pour 172 226,85 € h.t. + tva sur marge 27 644,59 €

2 acomptes (sur 5) à régler en 2019 : le premier au moment de la vente, le second au 30/11/2019

Soit 39 974,27 € x 2

Au budget, il était inscrit 70 000 € (pour 2 acomptes mais HT).

Il manque donc **10 000 €** ; correspondant à la TVA sur les 2 acomptes.

CREDITS A OUVRIR					
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	
Dépenses	Inves	21	2115	19006 Terrains bâtis	+ 10 000 €
CREDITS A REDUIRE					
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	
Dépenses	Inves	21	2116	19007 Terrain cimetièrè	- 10 000 €

Vote à l'unanimité des présents

III – DIVERS

EHPAD

Lors du dernier Conseil d'Administration, il a été abordé le sujet de la ferme et des terrains qui étaient loués à M. Raymond DEGACHES. Aucune décision n'a été prise.

La directrice est en contact avec la SAFER concernant les terrains et quant à la maison, une réflexion est en cours pour décider que faire de cette bâtisse.

SICTOM

*La réhausse de la 4^{ème} alvéole est enfin autorisée. Elle peut contenir 15 000 m³ supplémentaires pour les objets encombrants. Coût de 375 000 € HT

*La déchetterie d'Aurec-sur-Loire a été détruite (terrain laissé à une entreprise limitrophe). Une nouvelle a été construite pour 837 000 € ; 150 000 € à la charge du SICTTOM.

*Construction d'un nouveau centre de tri par le SYDEMER à Malacussy pour une surface de 9 700 m².

Obligation de traiter les déchets depuis 1975. Auparavant, l'élimination des déchets se faisait par enfouissement et incinération.

Tri réalisé par ALTRIUM à Pagnac pour une utilisation intelligente des déchets :

- Tout ce qui est matière organique sert à faire du compost.
- PET Polyéthylène téréphtalate : bouteilles plastiques
- PEHD Polyéthylène Haute Densité : flacons, tuyaux
- Polypropylène : emballages alimentaires

Ces 3 matières représentent 83 % des matières plastiques que nous savons recycler.

Les 17 % restants sont des masses très faibles : matières qui seront utilisées comme combustibles.

D'où est-ce nécessaire de faire des bacs supplémentaires qui représentent un tonnage très faible ?

- Tous les matériaux restants feront des combustibles

DEMANDE D'UNE FAMILLE

Ils souhaitent acheter une bande de terrain appartenant à la commune (ancienne voirie) et qui passe devant le bâtiment qui leur appartient.

Mme le Maire leur a été proposé le même prix pratiqué récemment, soit 30 € le m².

(Exemples : au mois de février, pour la Frêche, un prix de 30 € a été décidé en conseil municipal. Au lotissement Ravel, un prix de 35 € le m² a été voté au conseil suite à l'avis des domaines).

Ils ont obtenu, pour un terrain sur la zone artisanale, une offre de vente à 10 € le m².

Le terrain appartenant à la commune se trouve, lui, en zone constructible.

Ils nous proposent un prix de 15 € le m².

La question sera votée au prochain conseil municipal (21/11/2019).